

Sécurité

Sécurité routière

La vitesse excessive ou inadaptée est responsable de près d'un accident mortel sur 3 !

La vitesse : principale cause des accidents de la route

La distance parcourue pendant le temps de réaction, les distances d'arrêt et la gravité des accidents augmentent considérablement en proportion de la vitesse. Il n'est donc pas étonnant qu'elle joue un rôle dans 30 % des accidents mortels, soit près d'un accident sur 3. Même quand la vitesse n'est pas la cause première d'un accident, elle représente un important facteur aggravant, en augmentant la violence des impacts et la gravité des lésions chez les victimes.

Tout le monde ne roule pas vite

Contrairement aux idées reçues, rouler vite n'est pas une généralité ni une fatalité sur nos routes. Selon une récente enquête de l'AWSR, les conducteurs wallons disent en effet respecter les limitations de vitesse le plus souvent (78% du temps). C'est sur les routes limitées à 50km/h (en agglomération) et sur les routes régionales que les conducteurs disent le mieux respecter les limitations de vitesse. Sur les autoroutes et, surtout dans les zones 30, le respect avoué est un peu moins bon.

Trop tolérants à l'égard de la vitesse

Même si tout le monde ne roule pas vite, la vitesse reste un comportement à risque trop largement toléré par les Wallons. Son rôle dans les accidents est souvent minimisé par les conducteurs qui se retranchent derrière des excuses, comme le fait que les nouveaux véhicules plus sûrs permettent de rouler plus vite. En réalité, on peut avoir le meilleur véhicule qui soit, les lois de la physique restent les mêmes : plus on roule vite, plus la force d'impact en cas

d'accident sera importante et plus les conséquences seront graves pour les victimes. Les nouvelles technologies de sécurité passive ne peuvent réduire la violence des chocs que de manière marginale.

Une majorité de Wallons tolèrent les excès de vitesse de 10km/h sur les routes régionales et même de 15km/h sur autoroute. Ils sont également près de 20% à avoir été verbalisés pour excès de vitesse en 2015. Cela montre la nécessité de continuer à aborder cette problématique via des campagnes de sensibilisation et de poursuivre les contrôles en la matière.

« Personne ne trouve que je roule trop vite »

Plusieurs études montrent que le comportement des conducteurs est en partie influencé par la norme sociale, c'est-à-dire les opinions et attitudes de la société et plus particulièrement de leur entourage. Ainsi, un conducteur qui roule généralement vite et qui pense que sa famille ou ses amis cautionnent son comportement n'aura pas tendance à le remettre en question et encore moins à le modifier.

L'AWSR a interrogé les conducteurs wallons à ce sujet et il apparaît que seule la moitié d'entre eux (54%) pensent en effet que leur entourage social (connaissances, amis, ...) estime qu'il faut respecter les limitations de vitesse. Par ailleurs, moins de la moitié (47%) des conducteurs qui avouent rouler plus vite que la moyenne disent ressentir une désapprobation de leur comportement de la part de leurs proches. Et c'est sans évoquer ceux qui roulent vite mais ne s'en rendent même pas compte...

Modifier cette mauvaise perception de la norme sociale chez les conducteurs a un effet sur leur comportement en matière de vitesse. C'est ce que l'AWSR tente de faire avec sa nouvelle campagne originale.

L'AWSR est l'A.S.B.L qui oeuvre pour la sécurité routière en Wallonie. Elle remplit 5 missions : l'organisation de campagnes de sensibilisation ; l'information et l'orientation des victimes ; Le soutien de la politique de contrôle des services de police ainsi que de la politique de poursuites et de sanction des parquets et tribunaux ; la production et l'analyse de statistiques ; la présidence du Conseil supérieur Wallon de la Sécurité routière. L'AWSR est présidée par le Ministre wallon en charge de la Sécurité routière.